

COMMUNE DE SUZANNECOURT

Département : HAUTE-MARNE – Arrondissement : SAINT-DIZIER – Canton : JOINVILLE

SEANCE DU 25 JUIIN 2015

Membres en exercice : ... 11

Date de convocation : 19.06.2015

Membres présents : 09

Date de publication : 02.07.2015

Membres ayant signé : 09

L'an deux mil quinze, le vingt cinq juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le dix neuf juin deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : *M. BOULLEE Michel, Maire, MM. EHRHARD Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoint, Mme JEANNIOT Séverine, MM. VICHARD Michel, DEVOY Christophe, Mlle GODARD Angélique, Mmes BERGUER Carole, BARTHELEMY Sylvette.*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : *MM. COSSIN Jean-Pierre, ETIENNE Florent.*

ETAIT ABSENT : *Néant.*

Secrétaire de Séance : *Madame BARTHELEMY Sylvette.*

OBJET N° 1

PROGRAMME DE TRAVAUX 2015/2016

Considérant l'évolution physique de la commune, tant sur le plan des nouvelles constructions que sur l'implantation de la ZA dite « La Joinchère » et l'aménagement Lieudit « Derrière le Four »,

le Conseil Municipal analyse l'estimation des travaux faite pour les diverses voies communales et rurales ainsi que pour l'aménagement du village.

Après consultation et analyse par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal :

- 1. vote la réalisation de l'ensemble du programme détaillé ci-dessous, sur les années 2015 et 2016 :*

<i>DESIGNATION DES TRAVAUX</i>	<i>Montant HT.</i>	<i>Montant TTC.</i>
Chemin du Lavoir à Accès de la salle des fêtes	13.706,00	16.447,20
Aménagement place du « Pâtis » Revêtement amortisseur pour jeux	6.550,00	7.860,00
Acquisition de jeux	5.000,00	6.000,00
Aménagement Village Mobilier urbain	3.000,00	3.600,00
Plantations diverses	2.000,00	2.400,00
Construction d'un abri	12.500,00	15.000,00
Rue du Lavoir	13.266,00	15.919,20
Place de la Salle des fêtes	10.787,00	12.944,40
Voie rurale dite « La Traverse » (Réglementation de la circulation, Sécurisation Pont du Rongean passage en mode alterné)	29.092,25	34.910,70
Aménagement paysager (entrée du village côté Rongean)	2.000,00	2.400,00
Rue de Frégnéval (Assainissement pluvial - Trottoirs – Réfection chaussée) (Enfouissement des réseaux - électricité - eaux - assainissement)	63.166,00	75.799,20
TOTAL	161.067,25	193.280,70

2. retient l'Entreprise TP SAVOLDELLI d'Avrainville-52130, pour la réalisation des travaux de voirie 2015, à savoir :

<i>DESIGNATION DES TRAVAUX</i>	<i>Montant HT.</i>	<i>Montant TTC.</i>
Chemin du Lavoir à l'accès de la salle des fêtes	13.706,00	16.447,20
Rue du Lavoir	13.266,00	15.919,20
Place de la Salle des fêtes	10.787,00	12.944,40
TOTAL	37.759,00	45.310,80

3. charge Monsieur le Maire d'établir et présenter les demandes de subventions aux divers financeurs potentiels tels que :

Financeurs	Montant HT./2015 et 2016	Taux	Montant des subventions
Conseil Général FTI	161.067,25	20,00 %	32.213,45
GIP	161.067,25	40,00 %	64.426,90
Fonds de concours Communauté de Communes Bassin de Joinville en Champagne	Base retenue/ 2 ans 100.000,00 x 20 %	12,42 %	20.000,00
Fonds libres	161.067,25	27,58 %	44.426,90
TOTAL	161.067,25	100,00 %	161.067,25

OBJET N° 2

CESSION DE 5 PARCELLES lieudit « Derrière le Four »

Suite à l'analyse du coût de revient de:

- l'acquisition des parcelles cadastrées section ZH N° 70-71-72-73-75-76 soit une superficie de 4688 m² pour 41.243,72 ttc.
- la viabilisation de l'ensemble des parcelles 5778 m² pour 84.296,70 ttc.

Total ttc 125.540,42 ttc.

Considérant que la parcelle ZH N°74 reste propriété de M. GIRARDIN et que ce dernier devra participer au frais de viabilisation, à savoir :

➤ Coût global (84.296,70 / 5778 m²) 14,58 € ttc x 1090 m²..... 15.892,20 ttc.

Considérant que les parcelles cédées représentent une superficie de 4688 m² et qu'il y a donc lieu d'estimer le coût de revient de ces dernières comme suit :

Acquisition 41.243,72 / 4688 m² 8,79 € / m²

Viabilisation 84.296,70 / 5778 m² 14,58 € / m²

Total prix de revient / m² 23,37 € / m²

Le Conseil Municipal considérant le coût estimé ci-dessus décide de fixer le prix de cession à 23,00 € / m².

COMMUNES NOUVELLES

Au terme d'une réunion entre les Maires des communes de Joinville, Rupt, Thonnance-les-Joinville, Suzannecourt et Vecqueville et Madame la Sous-préfète, Monsieur le Maire expose le projet de communes nouvelles qui regrouperait ces cinq communes en une même entité.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet qui n'est manifestement pas abouti et devrait faire l'objet d'une réflexion beaucoup plus approfondie en tenant compte des conséquences et de l'impact futur sur l'identité de ces communes.

COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Concernant la répartition des charges transférées entre la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et les communes adhérentes,

le Conseil Municipal opte pour le scénario dérogatoire, y compris pour la commune de Basson et accepte le montant des attributions compensatoires de l'ensemble des communes.